



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

Délibération n°2025-026-DE

OBJET : Emprunt de financement des travaux d'aménagement des abords de la mairie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : 300 000 €

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 12

Excusé(s) : 5

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 1

Pour : 16

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le dix huit juin deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSE, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Patricia CHOMARAT pouvoir à Yves CHAZAL, Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET, Marie-Noëlle THIOLLIER pouvoir à Patrice COUCHAUD, Stéphanie SEON pouvoir à Jeanne MAILLARD

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patricia CHOMARAT, Patrick MICHAUD, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Madame MAILLARD informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des abords de la mairie actuellement en cours, le plan de financement prévu initialement prévoyait un financement par diverses subventions et par un emprunt.

Le montant de l'emprunt nécessaire au financement des travaux s'élève à 500 000 €.

Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, Madame MAILLARD informe l'assemblée que la commission Finances dans sa séance du 11 juin 2025 propose de retenir les offres suivantes :

Crédit mutuel : prêt « Coup de pouce » pour 100 000 €.

Crédit mutuel : prêt classique pour 100 000 €.

Banque des territoires : « PSPL Transformation écologique » pour un montant de 300 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250618-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

Publication : 20/06/2025

Madame MAILLARD propose à l'assemblée de délibérer sur le financement de l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL Transformation écologique

Montant : 300 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéances prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Champdieu, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250618-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025
Publication : 20/06/2025